



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 28 février 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

26-024 MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DGD MOBILIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 25-102 du 11 décembre 2025 autorisant le maire à lancer une consultation pour l'achat de mobilier pour la future médiathèque en procédure adaptée ;

Considérant que le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est un outil d'aménagement du territoire destiné aux collectivités territoriales à la tête des bibliothèques publiques ;

Considérant que 3 offres ont été reçues et analysées en présence des membres de la commission Jeunesse, et des membres de la commission Animation, et de 2 bénévoles de la bibliothèque ;

Considérant que l'offre la mieux disante est l'offre de base, sans option, de BC Intérieur pour un montant de 45 717.34€HT.

Considérant que la commune peut solliciter l'octroi d'une subvention de la DRAC au titre de la DGD Mobilier ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à la passation du marché d'achat de mobilier avec BC Intérieur pour un montant de 45 717.34€HT,
- **AUTORISSE** le maire ou son représentant à solliciter les services de la DRAC pour l'obtention d'une subvention au titre de la DGD au taux le plus élevé.

Vote : Pour : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

